

Déclaration de mouvement du parcellaire de l'exploitation (CVI)



Récolte 2020 Campagne 2020/2021

Nom de l'exploitation :			
Numéro CVI :			
Numéro SIRET :			
Atteste : ☐ que la superficie des surfaces éligibles en IGP est identique à celle de l'année dernière (mêmes surfaces dans mon CVI, mêmes parcelles récoltées en IGP en 2020)			
pas de plantation nouvelle en production ou surgreffage en production			
□ pas d'arrachage			
pas d'achat ou vente de parcelles			
☐ que des changements sont intervenus impliquant un changement de superficie éligibles en IGP pour la récolte 2020 versus la récolte 2019.			
Type de mouvements	Surface	Cépage	N° cadastral
Arrachage			
Plantation* Surgreffage			
Vente			
Achat			
*vignes entrant en production pour la récolte 2020 = plantation 2017/2018			
Dans ce cas joindre un fichier CVI (fiche de compte) à jour pour la prise en compte des modifications.			
Date			
Signature			

Syndicat / ODG des IGP viticoles des Bouches-du-Rhône

Maison des Agriculteurs – 22 avenue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01

tel : 06 23 90 24 41 - adélec : igp13@orange.fr